



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 05_2025_52

L'An deux mil vingt-cinq, le 6 octobre 2025, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 01/10/2025

DATE D'AFFICHAGE : 01/10/2025

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 11 Nombre de votants : 18 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, Mme Isabelle ARMAND, Mme Aurélie ADAM, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTEROSE, M. Arnaud CHERON, M. Joseph AFONSO, M. Christian TANAÏS, Jérôme ARMAND.

Excusé(es) représenté(es) : M. Pierre CAMBON procuration à M. Igor TRICKOVSKI, Mme Isabelle FLORY procuration à Mme Isabelle ARMAND ; M. Richard PELISSERO procuration à Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Thierry ETIENNE procuration à M. Christian TANAÏS, M. Hugues MASLARD procuration à Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Louis BREC procuration à Mme Manuella SAINTEROSE, Mme Emeline LESAGE BORDIER procuration à Mme Virginie CORDIER.

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es) : Mme Stéphanie MARTINI.

Secrétaire de Séance : M. Christian TANAÏS.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 SUR L'EXERCICE 2025.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° DEL CM 02_2025_15 en date du 31 mars 2025 adoptant le Budget Primitif Communal 2025 ;

CONSIDERANT l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT l'avis de la commission municipale en date du 22 septembre 2025 ;

CONSIDERANT la présentation annexée à la présente délibération ;

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que les décisions modificatives (DM) sont des corrections apportées au Budget Primitif.

Elles permettent de tenir compte des événements de toute nature susceptible de survenir en cours d'année. Elles respectent l'équilibre budgétaire et relèvent de la compétence du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire de Villejust informe les membres du Conseil municipal que les montants prévus en fonctionnement au chapitre 67 – charges spécifiques et en investissement au chapitre 23 pour les opérations 59 – éclairage public et 10002 – groupes scolaires, sont insuffisants.

La présente DM enregistre des ajustements de crédits relatifs en investissement et en fonctionnement :

En investissement, dans le cadre des travaux de rénovation de l'école maternelle Les Tilleuls et le passage de l'éclairage public en LED sur la commune de Villejust.

En fonctionnement, dans le cadre de l'annulation d'un titre émis en début d'exercice déjà encaissé antérieurement.

Afin de réaliser ces opérations, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'effectuer des virements de crédits budgétaires selon détail ci-dessous.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°2 au Budget Primitif 2025 telle que proposée par Monsieur le Maire.

Investissement- crédit à ouvrir				Dépenses	Recettes
Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant	Montant
23	2315	59 Eclairage Public	Passage aux LEDS pour l'éclairage public	175 000,00 €	
23	2313	10002 Groupes Scolaires	Travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle Les Tilleuls	50 000,00 €	
TOTAL				225 000,00 €	

Investissement - crédit à réduire				Dépenses	Recettes
Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant	Montant
23	2313	10001	MAIRIE	50 000,00 €	
23	2313	10004	COUDRAYES	80 000,00 €	
23	2313	10013	AIRE DE JEUX	95 000,00 €	
TOTAL				225 000,00 €	

Fonctionnement - crédit à ouvrir				Dépenses	Recettes
Chapitre	Article	Service	Objet	Montant	Montant
67	673	010 - Mairie	Annulation d'un titre	1 647,04 €	
Total				1 647,04 €	

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le 09 OCT. 2025

ID : 091-219106663-20251006-DELCM05_2025_52-DE



Fonctionnement - crédit à réduire				Dépenses	Recettes
Chapitre	Article	Service	Objet	Montant	Montant
615	615231	010 - Mairie	Entretien réparation voirie	1 647,04 €	
Total				1 647,04 €	

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 06/10/2025*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*